

**Procès-verbal de la réunion du Comité syndical
du mardi 7 mars 2023 à 10 heures**

PRÉSENTS :

Laurie SARDELLA, Présidente du syndicat mixte
Robert LAURENTI, 1^{er} Vice-Président du syndicat mixte, représentant DLVA
Sandra FAURE, représentante DLVA
Pierre CATILLON, représentant du Département
Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes aggro
Alain DELSAUX, représentant du Département
Christine JOLY, Directrice administrative du conservatoire
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Yves CLAUDET, Directeur général adjoint de DLVA
Anne RINJONNEAU, directrice adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental

EXCUSES :

Isabelle MORINEAUD, représentante du Département
Claude FIAERT, 2^{ème} Vice-Président du syndicat mixte, représentant P2A
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Payeur

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance.

Rapport R-2023-01 Débat d'orientation budgétaire 2023

La Présidente présente les différents éléments financiers marquants pour l'année 2023. Elle insiste sur le fait que son souci est de continuer la diminution du budget malgré les différentes hausses enregistrées en 2022. Elle souligne les hausses prévues dans le chapitre des charges à caractère général, en particulier l'énergie et le rattachement des compteurs pour les bâtiments de Manosque au budget du conservatoire. Elle rappelle qu'il y a toujours eu un seul compteur d'électricité commun pour les bâtiments de la médiathèque et du conservatoire pris en charge par le propriétaire, DLVA.

Robert LAURENTI souhaite savoir s'il ne s'agit que de l'électricité.

Christine JOLY répond qu'effectivement le gaz et l'eau sont également concernés mais là il s'agit simplement d'une procédure de changement auprès des fournisseurs. Pour le gaz, le conservatoire a rattaché le compteur à son fournisseur Gaz de Bordeaux. Pour l'eau, il faut faire un relevé des deux compteurs pour effectuer le changement auprès de la SAUR. Il a été fait appel aux services de DLVA pour soulever les plaques extérieures afin d'effectuer les relevés de compteurs. Les services de DLVA vont préparer une convention de mise à disposition des bâtiments qui indiquera la répartition des charges entre le CRD et DLVA et les modalités de refacturation de la consommation du sous-compteur d'électricité.

Yves CLAUDET confirme que la convention est en cours d'élaboration et pourrait être présentée au comité syndical du 24 mars prochain. Il est nécessaire de faire certains ajustements encore.

Christine JOLY indique que DLVA a pris en charge jusqu'à aujourd'hui les petits travaux d'entretien des bâtiments à l'instar de Provence Alpes aggro et du Département pour leur bâtiment respectif.

La Présidente informe qu'il ne devrait pas y avoir d'augmentation sur le gaz car cela a été négocié dans le cadre d'un marché. Pour l'électricité, le conservatoire devrait bénéficier de l'amortisseur électricité, dispositif mis en œuvre par le Gouvernement.

La Présidente indique également que la programmation artistique a été revue à la baisse de 16 690 € pour compenser les différentes augmentations, sachant que pour 2023 n'est pas prévu un événement important comme l'an dernier avec l'enfant et les sortilèges.

Benoît PAILLARD indique que le conservatoire est dans une période de transition et que la diminution n'est pas préjudiciable pour cette année. Pour l'an prochain, il sera proposé de retrouver un rythme normal de diffusion.

La Présidente informe que l'Etat a décidé d'une dotation inflation de 57 000 €, un 1^{er} acompte a déjà été versé ; le solde sera versé certainement à l'automne 2023. Cette dotation a pour objectif de compenser les hausses d'énergie et du point d'indice. Les conditions d'éligibilité et le montant sont déterminés par la Dgfiip sur la base de la consommation des crédits des collectivités pour l'année 2022.

La Présidente présente le chapitre concernant les charges de personnel. Le souci est d'articuler une diminution des charges salariales tout en préservant la qualité de l'enseignement. La réorganisation de l'équipe de direction proposée lors du dernier comité syndical a fait l'objet d'une discussion entre les Présidents et d'une décision de leur part. Depuis le 1^{er} janvier jusqu'à aujourd'hui, l'intérim de direction a été assurée par Benoît Paillard et Boris Paul. Lors de cette réunion du 17/02, tous les sujets liés au conservatoire ont été évoqués : les bâtiments, l'évolution de la participation du Département à hauteur de 40 % du coût de fonctionnement, l'articulation entre la réorganisation de la direction et la gouvernance des élus, la détermination d'une « feuille de route », la place du conservatoire en qualité de tête de réseau. Un compte-rendu de cette réunion a été établi et sera diffusé auprès des exécutifs. Compte tenu du renouvellement de l'exécutif du Conseil départemental, il a été décidé de lancer un audit auprès du conservatoire. Cet audit n'aura pas qu'une portée financière et analysera également la qualité de l'enseignement. Il sera financé par le Département et réalisé par un cabinet extérieur. Le cahier des charges est en cours d'élaboration par la Direction de la culture en collaboration avec Yves CLAUDET, DGA de DLVA et Cécilia CHEVALIER, DGS de Provence Alpes aggro. Un appel d'offres sera ensuite lancé. Pour revenir à l'organisation de la direction, les Présidents ont été unanimes sur la qualité du travail

pédagogique et artistique de Benoît PAILLARD. Il s'avère néanmoins nécessaire la mise en place d'une direction avec une vision financière et artistique. C'est pour cette raison qu'une publicité pour le recrutement d'un directeur d'établissement d'enseignement artistique ou d'un titulaire du certificat d'aptitude de direction avec expérience a été lancée. Le jury s'est réuni le 3 mars dernier et a reçu deux candidats qui répondaient aux critères de diplôme et de grade demandés. Est pressentie une candidature dont le profil et l'expérience correspondent parfaitement au poste avec un entretien bien mené et de qualité.

Robert LAURENTI indique que le premier audit avait essentiellement souligné la diminution des dépenses et le conservatoire y est arrivé. La configuration de l'équipe de direction permettait de faire une économie substantielle sur la masse salariale. Il est désagréablement surpris car il estime qu'on a complètement démoli un agent en la personne du directeur adjoint pressenti.

La Présidente répond que vendredi dernier, préalablement au jury, un déjeuner a eu lieu avec les deux vice-présidents permettant un temps d'échange et que cette position a été acceptée. Il s'agit d'une décision collégiale. Elle regrette que le jury de recrutement du directeur adjoint ait été maintenu en 2022 compte tenu qu'il y avait déjà un directeur adjoint. D'autre part, elle souligne qu'elle avait fait part de ses réticences non pas sur les compétences du candidat mais sur le bien-fondé du jury. Des évolutions et une nouvelle orientation ont ensuite eu lieu qui n'ont pas permis de maintenir cette candidature. Le Président de DLVA était d'accord sur cette proposition commune.

Sandra FAURE souhaite rappeler la situation financière compliquée des trois collectivités et que pour elle rien n'est gravé dans le marbre. Le conservatoire avait un certain fonctionnement qui maintenant au vu de la situation financière n'est plus possible. Les représentants des trois présidents doivent être d'accord sur les nouvelles voies à prendre, donc il faut arrêter de parler du passé à savoir ce qui a été fait ou pas fait. Des choix politiques ont été pris que doit porter la Présidente du conservatoire. Elle estime que l'on doit lui apporter son soutien dans la nouvelle orientation qui a été décidée.

Martine THIEBLEMONT n'est pas certaine d'avoir tout compris. Donc il semblerait qu'on se soit rendu compte qu'il manquait un directeur financier et on part sur le recrutement d'un directeur d'établissement artistique, d'où une certaine confusion.

La Présidente répond qu'aujourd'hui il y a une directrice administrative et financière qui part à la retraite en 2024. Il est prévu que ce poste ne soit pas remplacé. Elle souligne cependant la dimension stratégique du poste. Cette dimension financière a fait partie des critères de recrutement. Elle rappelle qu'il y a deux antennes, le volet pédagogique et artistique, l'animation du réseau départemental. Il est recherché un profil qui a la sensibilité budgétaire et d'enseignement, ce que doit être un agent relevant du cadre d'emploi de directeur d'établissement d'enseignement artistique.

Yves CLAUDET précise que statutairement un CRD doit avoir un poste de DEEA. Si l'on n'arrive pas à recruter un DEEA on se doit d'aller chercher un profil de professeur avec un CA de direction ou un profil d'attaché. Il indique que ce qui a été posé par les Présidents, comme l'indique la Présidente du CRD, est un profil qui a une maîtrise budgétaire parfaite, une capacité de traduire le projet d'établissement au regard du budget, une qualité managériale et de pilotage des équipes. Donc c'est bien un DEEA avec un profil de management gestion qui est recherché.

Martine THIEBLEMONT adresse ses remerciements pour ces explications.

Benoît PAILLARD indique qu'il n'est pas DEEA mais qu'il a suivi les formations de l'INET et qu'il a un CA d'enseignement.

La Présidente indique que Benoît PAILLARD assure depuis le 1/01/2023 le poste de directeur pédagogique et artistique pour les deux antennes.

Robert LAURENTI indique qu'il se sent responsable de la situation actuelle.

Christine JOLY indique que la configuration de la direction a été réalisée en toute transparence vis-à-vis des élus et des techniciens. Cette transparence doit permettre d'éviter des erreurs au niveau technique car elle rappelle que le conservatoire est une petite structure qui n'est pas dotée de moyens d'expertise comme une collectivité plus importante. Lorsque cette proposition d'organisation a été présentée, ce qui a prédominé est la réduction de la masse salariale. Il n'y a eu aucune observation et interrogation sur l'aspect réglementaire.

Pierre CATILLON rejoint les propos de Sandra FAURE. Il constate les désagréments occasionnés par cette situation mais aujourd'hui il faut avancer dans le respect des directives et ne souhaite pas revenir à chaque fois sur cette question. Il faut se tenir aux propos qui sont tenus en comité syndical et non pas les rumeurs extérieures qui ne reflètent pas la réalité. Il renouvelle son soutien à la Présidente.

La Présidente indique que le renouvellement du classement du conservatoire a été déposé auprès de l'Etat avec des critères qui ont évolué semble-t-il.

Benoît PAILLARD précise qu'un nouveau schéma national d'orientation pédagogique – SNOP – est en cours de validation et n'est pas compétemment arrêté. Le SNOP devrait redéfinir le dimensionnement d'un établissement en termes de nombre de PEA, d'AEA. Jusqu'à présent il n'y avait pas vraiment de quota entre les deux cadres d'emplois mais on s'oriente vers une répartition plus précise en fonction du type d'établissement visé. Pour ce qui concerne un CRD, ce serait 50 % de PEA et d'AEA et clairement l'établissement ne respecte pas ce critère mais est mieux placé sur d'autres critères. Des enseignants présentent le concours de PEA en 2023. Les bâtiments font partie des critères et sur ce point, le conservatoire n'est pas bien placé.

Le projet d'établissement est un document essentiel pour le classement et n'a pas été réalisé pour l'instant car il doit être porté par la nouvelle direction. La DRAC a confirmé que le soutien financier de l'Etat portait essentiellement sur l'activité du conservatoire, le report du projet d'établissement ne devrait pas nuire à l'octroi de la subvention 2023. Il indique qu'il travaille actuellement sur les statistiques du précédent projet, bilan qui sera présenté à l'équipe pédagogique. Le projet d'établissement s'appuiera sur les orientations financières et pédagogiques. L'audit à venir apportera très certainement des éléments.

La Présidente indique que l'obligation d'augmenter le nombre de professeurs impactera le budget à la hausse. L'audit devrait être réalisé d'ici la fin de l'année et apporter un éclairage. La Présidente indique qu'elle fera un point d'étape sur l'avancement de l'audit auprès des élus du comité syndical.

Christine JOLY indique que les orientations budgétaires présentées aujourd'hui comme le budget qui sera proposé le 24/03 ne prennent pas en compte l'impact financier du recrutement d'un DEEA. La proposition du BP sera en diminution d'environ 36 000 € par rapport à 2022, malgré les augmentations énumérées dans les charges à caractère général. Une estimation sur un DEEA 2^{ème} catégorie avec une expérience (4^{ème} échelon) a été réalisée à hauteur de 60 000 € chargés sur une année complète. Aujourd'hui, le recrutement devrait intervenir au 1/09 si la candidate pressentie confirme son accord. De ce fait et en fonction de la consommation des crédits, une décision modificative sera sans doute nécessaire pour ajuster à la hausse la prévision budgétaire.

La convention fixant les participations des agglomérations sera présentée lors du vote du budget primitif 2023 au comité syndical du 24 mars après-midi.

La Présidente soumet au vote la convention

Adopté à l'unanimité.

Rapport R-2023-03 Convention relative aux formations en matière de santé et de sécurité au travail

La Présidente présente les modalités de la convention.

La Présidente soumet au vote la convention

Adopté à l'unanimité

La Présidente clôture la réunion du comité syndical.

La Présidente du syndicat mixte,
Laurie SARDELLA.



La Présidente présente le volet de recettes et souhaite le renouvellement de l'engagement financier de l'Etat de 110 000 €. Elle détaille les participations qui seront proposées au BP.

Christine JOLY apporte des précisions quant à l'augmentation des participations des agglos malgré un budget proposé en diminution. Elle précise que dans le calcul du « reste à charge » à répartir entre les agglos, sont intégrées les recettes prévisionnelles. Jusqu'à la clôture de l'exercice 2021, le conservatoire avait un résultat cumulé qui était intégré dans les recettes et permettait de diminuer le reste à charge. En conséquence, la participation des agglos étaient ajustée. Ce résultat cumulé était dû à une baisse d'activité importante et imprévisible rencontrée en 2020 et 2021. En 2022, l'activité s'est déroulée normalement avec des hausses du coût de l'énergie, de la masse salariale qui ont réduit fortement le résultat cumulé.

La Présidente indique qu'il est proposé d'augmenter les tarifs de 6,5% à la rentrée de septembre correspondant à l'inflation qui représenterait une recette supplémentaire de 16 712 €.

Christine JOLY rappelle que cette augmentation avait été décidée en 2019 et qu'elle a été reportée en raison de la pandémie, l'important étant de stabiliser l'effectif. Sans doute que l'audit permettra de déterminer un plan d'augmentation sur plusieurs années, tout en étant vigilant sur la soutenabilité pour les familles.

La Présidente va de ce sens.

Pierre CATILLON souhaite avoir l'estimation de l'augmentation par tarif car il faut que ce soit supportable pour les familles.

Christine JOLY indique que dans les rapports présentés le 24/03, il y aura la grille tarifaire actuelle et la grille avec augmentation de 6.5 % pour chacun des tarifs.

Anne RINJONNEAU souhaite savoir s'il y a une prévision de l'augmentation de l'effectif élèves pour la rentrée.

Benoit PAILLARD répond qu'on arrive à près de 1 000 élèves, effectif qui n'a jamais été atteint. Il indique que le temps d'enseignement des professeurs est atteint et que dans le cadre des orchestres subventionnés par la Politique de la ville, le conservatoire est contraint d'activer des heures supplémentaires. L'effectif actuel correspond au dimensionnement de l'établissement aussi bien au niveau des emplois du temps que des bâtiments. Les élèves des orchestres Politique de la ville, des CHAM sont comptabilisés et ne payent pas d'inscription.

La Présidente aborde les éléments de la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement seront limitées au renouvellement d'un copieur et du parc informatique. Un programme d'acquisition d'instruments est prévu en 2024.

Pour les recettes, il est précisé que solde de subvention INSTRUMENTARIUM de la région a été versé à hauteur de 6 985 €.

Le débat d'orientation budgétaire étant clos, le comité syndical prend acte des orientations budgétaires 2023.

Questions soumises au vote :

Rapport R-2023-02 Convention relative à la contributions financière 2023 du Département

La présidente indique qu'à la demande de la Direction de la culture est présentée la convention relative au versement de la participation statutaire du Département pour l'année 2023 compte tenu que le vote de l'assemblée départementale doit intervenir le 24 mars matin.